

Madame, Monsieur, cher(e) concitoyen(ne),

Vous êtes les heureux parents d'un(e) enfant âgé(e) entre 8 et 18 ans, ce courrier vous concerne !

La législation française, à l'instar de toutes les législations nationales, est ainsi faite que nos jeunes ne trouvent pas forcément un lieu pour l'expression de leurs idées.

C'est en prenant en compte ce manque que notre municipalité a souhaité initier la création d'un conseil municipal des jeunes. Celui-ci a pour vocation de devenir une tribune passionnante pour eux, au-delà du fait qu'il puisse aussi leur permettre de comprendre le fonctionnement d'une société qui est la leur.

Tout comme le conseil municipal « des grands », le conseil municipal des jeunes sera composé de 19 conseillers, répartis de la manière suivante :

Comité	Nombre de sièges
Enfants scolarisés à l'école élémentaire	3 sièges
Enfants scolarisés au collège	11 sièges
Enfants scolarisés au lycée	5 sièges

L'ensemble des jeunes âgés de 10 à 16 ans pourront proposer leur candidature.

L'ensemble des jeunes âgés de 8 à 18 ans auront la capacité de voter et de choisir leurs candidats.

Cette élection est organisée en partenariat avec le collège et l'école élémentaire de la commune.

Si votre enfant est scolarisé dans l'un de ces établissements, le dossier d'inscription joint est à remettre dans l'établissement.

Si votre enfant est scolarisé hors de la commune, le dossier d'inscription est à remettre à la mairie :

- Par voie postale ou physiquement, à l'adresse suivante :

Mairie de Nonancourt, 31, rue Hippolyte Lozier, 27320 Nonancourt

- Par courriel, à l'adresse suivante : commune@mairie-nonancourt.fr

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 22 janvier 2025.

Vous avez la possibilité d'adresser toute question complémentaire à la même adresse : commune@mairie-nonancourt.fr

C'est avec beaucoup d'envie que nous comptons sur la participation la plus large possible de nos enfants.

Leur expression dans la vie de notre commune est forcément d'un grand intérêt pour son développement !

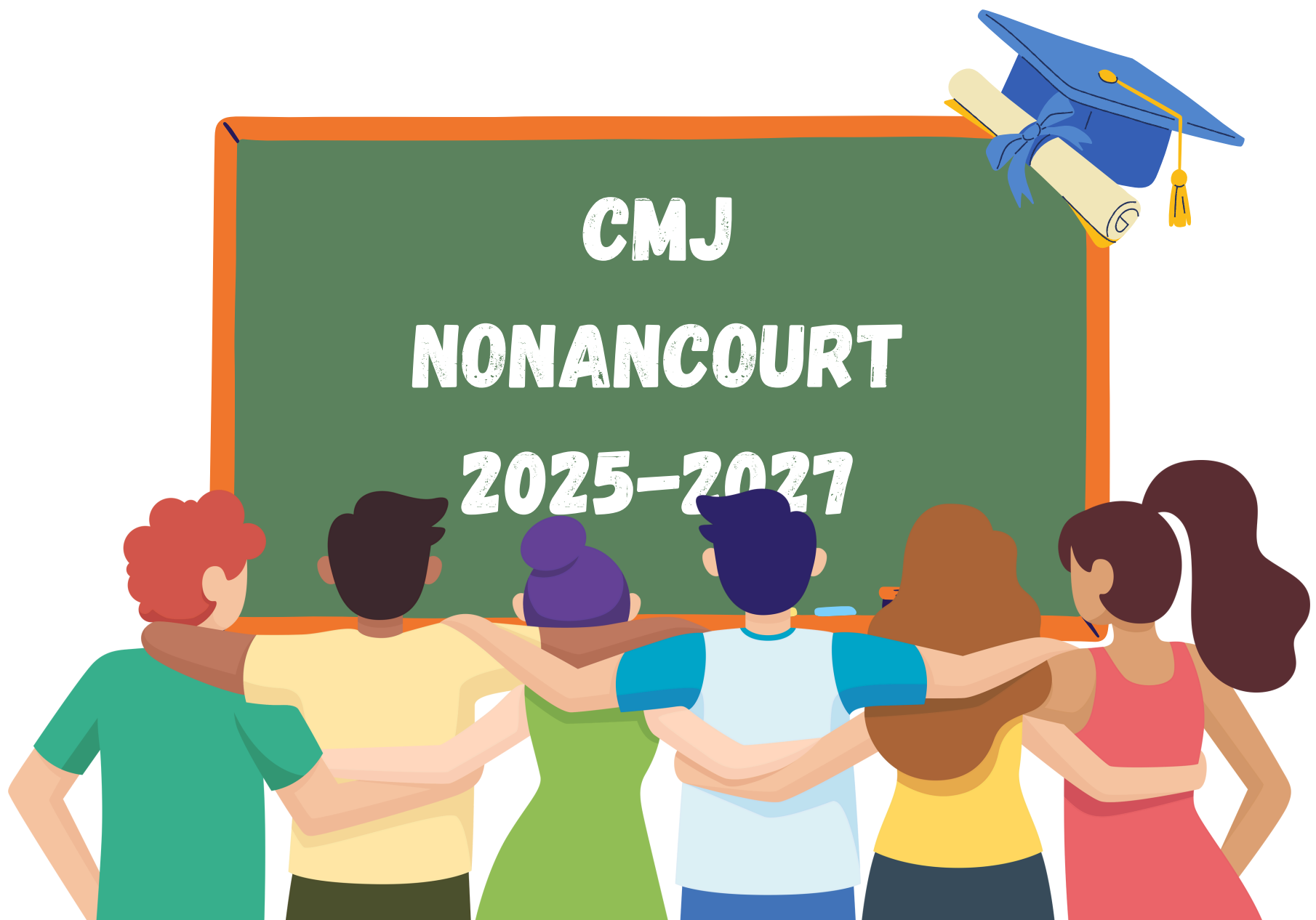
Bien cordialement.

Jean-Loup Justeau
Maire de Nonancourt



Commune de
NONANCOURT

DOSSIER DE CANDIDATURE



Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le _____

NOM : _____

PRENOM : _____

Documents à remettre :

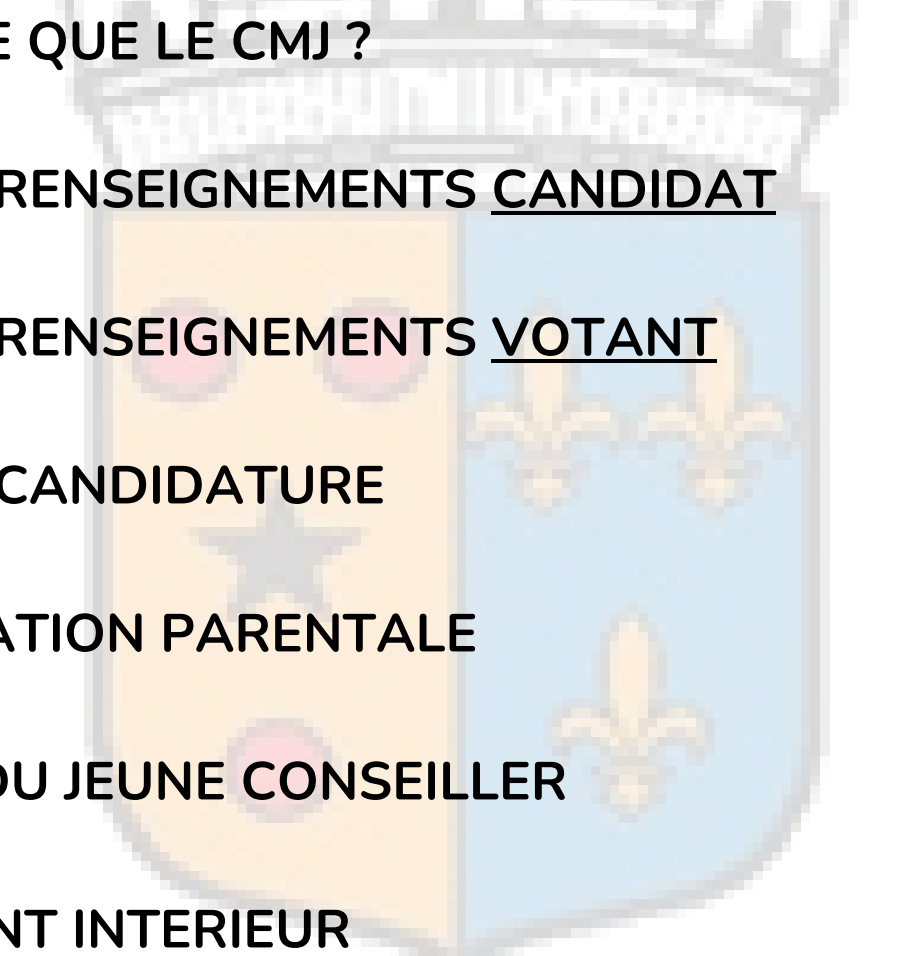
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- FICHE DE CANDIDATURE
- AUTORISATION PARENTALE
- CHARTE DU JEUNE CONSEILLER SIGNÉE
- REGLEMENT INTERIEUR SIGNÉ

A REMETTRE AVANT LE 22 JANVIER 2025



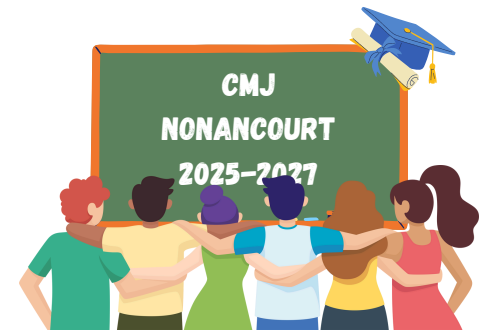
Commune de
NONANCOURT

SOMMAIRE DES PAGES

- 
- QU'EST CE QUE LE CMJ ? 01
 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT 02
 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS VOTANT 03
 - FICHE DE CANDIDATURE 04
 - AUTORISATION PARENTALE 05
 - CHARTE DU JEUNE CONSEILLER 06
 - REGLEMENT INTERIEUR 07

Commune de
NONANCOURT

QU'EST CE QUE LE CMJ ?



C'EST QUOI ?

Le CMJ est une instance démocratique participative au sein de laquelle les jeunes développent des projets concernant la commune. Le CMJ permet de devenir acteur de la vie municipale, de découvrir la vie de la commune mais aussi de réaliser bon nombres de projets citoyens.

Tout les nonancourtois et nonancourtoises âgés de 10 à 16 ans inclus, scolarisés et résidant sur la commune, pourront se présenter à l'élection. Ils ont pour mission de représenter les jeunes de la ville, de dialoguer avec les élus afin de mettre en place différentes actions en direction de la jeunesse mais aussi d'assister aux commémorations et manifestations municipales.

POUR QUI ?

PAR QUI ?

Tout les nonancourtois et nonancourtoises âgés de 8 à 18 ans inclus résidant sur la commune, peuvent voter afin d'élire les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Une fois élu, le jeune conseiller se verra membre du conseil pendant un mandat d'une durée de 2 ans. Il devra participer aux 3 sessions plénières annuelles ainsi qu'aux 6 commissions organisées sur l'année.

C'EST QUAND ?

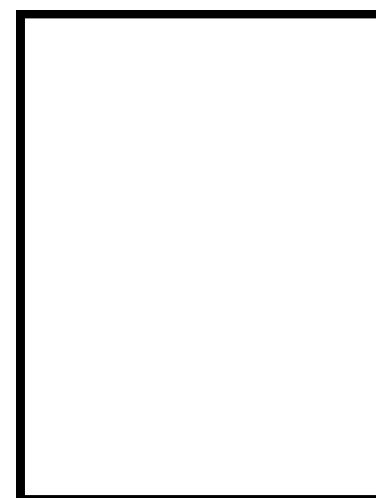
C'EST OU ?

Les sessions de travail ainsi que les commissions auront lieu au sein de la mairie de Nonancourt ou certaines fois au collège Jean-Claude DAUPHIN.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune.

POURQUOI ?

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT



CANDIDAT :

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / AGE

FILLE GARÇON

PORTABLE : MAIL :

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CLASSE DE

JE SOUSSIGNÉ(E)....., DÉCLARE ME PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) POUR 2025-2027 ET JE M'ENGAGE À PARTICIPER AUX COMMISSIONS ET
AUX SÉANCES PLÉNIÈRES.

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

NOM PRÉNOM

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

COURRIEL@.....

NOM PRÉNOM

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

COURRIEL@.....

FAIT LE A

SIGNATURES DES PARENTS

SIGNATURE DU (DE LA) CANDIDAT(E)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS VOTANT

VOTANT:

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / AGE

FILLE GARÇON

PORTABLE : MAIL :

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CLASSE DE

JE SOUSSIGNÉ(E)....., DÉCLARE VOTER DE SON PLEIN GRE AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) POUR LE MANDAT 2025-2027.

REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

NOM PRÉNOM

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

COURRIEL@.....

NOM PRÉNOM

ADRESSE..... CODE POSTAL

VILLE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

COURRIEL@.....

FAIT LE A

SIGNATURES DES PARENTS

SIGNATURE DU (DE LA) VOTANT(E)



FICHE DE CANDIDATURE

POURQUOI T'INSCRIS-TU AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUR QUELS THÈMES SOUHAITERAIS-TU TRAVAILLER ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PRÉSENTE NOUS TES IDÉES OU TES PROJETS, CE QUE TU SOUHAITES AMÉLIORER OU CRÉER SUR LA COMMUNE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

QUELS SONT TES LOISIRS ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

FAIT LE, A

SIGNATURE DU CANDIDAT



AUTORISATION PARENTALE

VOTRE ENFANT SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA COMMUNE DE NONANCOURT. AFIN DE LUI PERMETTRE DE PARTICIPER À CE DISPOSITIF, IL EST NÉCESSAIRE DE REMPLIR CETTE AUTORISATION PARENTALE CONSIDÉRANT QUE VOTRE ENFANT EST MINEUR.

JE SOUSSIGNÉ(E) MADAME*, MONSIEUR*

.....

DOMICILIÉ(E) :

.....

REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) DE L'ENFANT :

.....

EN TANT QUE PÈRE*/ MÈRE*/ TUTEUR*/ AUTRE (PRÉCISER)* :

.....

**RAYER LES MENTIONS INUTILES*

- AUTORISE MON ENFANT À PARTICIPER AUX DIFFÉRENTES RÉUNIONS ET ACTIONS LIÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.
- ACCEPTE DE RECEVOIR PAR VOIE POSTALE ET/OU COURRIEL LES DIFFÉRENTES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL (INVITATIONS, PROGRAMMES, RENDEZ-VOUS..).
- ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DU C.M.J ET EN ACCEPTE L'ORGANISATION, EN PARTICULIER CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS QUE MON ENFANT DEVRA EFFECTUER EN AUTONOMIE.
- AUTORISE LES ANIMATEURS DU CMJ A TRANSPORTER MON ENFANT EN VÉHICULE MUNICIPAL POUR TOUT DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS DE CONSEILLER.
- AUTORISE LA COMMUNE DE NONANCOURT, EN CAS D'URGENCE, À SE SUBSTITUER À MOI POUR LES ACTES NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ OU À LA SANTÉ DE MON ENFANT ET À PRENDRE TOUTE DÉCISION QUE L'URGENCE MÉDICALE OU CHIRURGICALE NÉCESSITERAIT SUR DEMANDE D'UN MÉDECIN.
- AUTORISE MON ENFANT À ÊTRE FILMÉ, PHOTOGRAPHIÉ SANS CONTREPARTIE FINANCIÈRE, SEUL OU EN GROUPE DANS LE CADRE DU CMJ ET QUE SON IMAGE PUISSE ÊTRE DIFFUSÉE DANS LES MOYENS DE COMMUNICATIONS TELS QUE PRESSE, PLAQUETTES, SITE INTERNET DE LA COMMUNE.
- PRENDS NOTE QUE LA COMMUNE DE NONANCOURT M'A INFORMÉ DE L'INTÉRÊT QUE MON ENFANT SOIT COUVERT PAR UNE ASSURANCE CIVILE ET UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE COUVRANT LES ACCIDENTS CORPORELS (EN CAS D'ABSENCE DE COUVERTURE, SE RAPPROCHER D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE).

FAIT LE À

SIGNATURE
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »)



CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER

JE SUIS ÉLU(E) AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NONANCOURT, JE M'ENGAGE PENDANT LE TEMPS DE MON MANDAT À :

- ETRE LE RELAIS D'INFORMATION ENTRE LE CMJ ET MES CAMARADES ÉLECTEURS, CONNAÎTRE LES PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES DE MON ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, DANS LA COMMUNE, DANS LES ASSOCIATIONS, À L'ACCUEIL DE LOISIRS.
- PROPOSER DES PROJETS ET M'INVESTIR DANS CES DERNIERS LORSQU'ILS SONT RÉALISABLES, JUSQU'À LEURS TERMES.
- ASSISTER AUX RÉUNIONS DE COMMISSIONS ET SÉANCES PLÉNIÈRES.
- RESPECTER ET SUIVRE LES DÉCISIONS PRISES À LA MAJORITÉ DES VOIX.
- ETRE TOLÉRANT, HONNÊTE ET RESPECTUEUX ENVERS LES AUTRES ÉLUS, LES MEMBRES DU CMJ ET TOUTE AUTRE PERSONNE.
- ETRE ATTENTIF ET DÉFENDRE MES IDÉES DANS UNE ATTITUDE CITOYENNE ET RESPONSABLE.
- ASSISTER ET PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS, MANIFESTATIONS LOCALES DE LA COMMUNE SELON MES DISPONIBILITÉS.
- AVERTIR L'ANIMATEUR EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'ASSISTER À UNE COMMISSION DE TRAVAIL OU SÉANCE PLÉNIÈRE, À UNE MANIFESTATION DU CMJ SUR INVITATION, ETC....
- REMETTRE UNE LETTRE DE DÉMISSION SI JE DÉCIDE DE QUITTER MES FONCTIONS DE CONSEILLER.

NOM ET PRÉNOM DU JEUNE CONSEILLER :

FAIT LE À

SIGNATURE DU JEUNE CONSEILLER
PRÉCÉDÉE DE LA MENTION (LU ET APPROUVÉ)



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objectifs et Rôle du CMJ

La création de cette instance citoyenne contribue à :

- Affirmer l'importance des jeunes au sein de la vie communale en leur donnant les moyens d'être acteurs de leurs projets, de l'élaboration des idées jusqu'à leur mise en œuvre.
- Initier les jeunes à la vie citoyenne, à la démocratie, être conscients de droits, devoirs et responsabilités qui leur incombent.
- Intéresser les jeunes à la vie locale et veiller à ce que les jeunes représentent tous les jeunes de la commune en dialoguant sur leurs préoccupations, en communiquant les informations clés et en rapportant leurs dires au CMJ.
- Favoriser le dialogue entre leur génération et les élus locaux : les jeunes conseillers émettent des idées, dialoguent avec les élus "adultes" sur le potentiel et la faisabilité de leurs actions.

Article 2 : Composition du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes de Nonancourt est composé au maximum de 19 jeunes élus représentant les jeunes élèves résidant sur la commune âgés de 10 à 16 ans fréquentant les établissements scolaires de Nonancourt. Répartis comme suit : 3 sièges au niveau de l'école primaire, 11 sièges au collège ainsi que 5 sièges au lycée.

Article 3 : Engagements des jeunes élus

Le jeune élu au CMJ s'engage à :

- Être présent à l'installation du CMJ.
- Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous.
- Être force de proposition et de réalisation de projets.
- Représenter tous les jeunes de la commune.
- Être présent aux réunions de travail (5 à 6 par an).
- Être présent aux sessions plénières (3 par an).
- Être présent à plusieurs événements municipaux (ex : vœux du Maire, commémorations, événements festifs).

Article 4 : Liste électorale et dépôt des candidatures

Une information sera faite auprès des établissements scolaires de la commune ainsi qu'un courrier adressé à l'ensemble des familles dont les enfants ne sont pas scolarisés à Nonancourt.

La liste électorale est établie à partir des inscriptions réalisées par les jeunes à l'école et au collège.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 22 Janvier 2025. Les dossiers de candidatures sont à déposer en Mairie ou au collège.

Article 5 : Modalités et organisation des élections

Les élections se tiendront tous les 2 ans lors du premier trimestre de l'année civile (après les vacances d'hiver).
à cette échéance, l'intégralité de l'assemblée sera soumise à élection.

Toute propagande soutenue par un parti politique ou une association, ou à un quelconque regroupement de personnes est interdite.

Les élections sont organisées par la Mairie.

Les bureaux de vote sont constitués par des élus adultes et des jeunes.

L'organisation de l'élection et du dépouillement sera affichée et publique.

Article 6 : Mandat et réunions

La durée du mandat est de 2 ans pour tous les jeunes élus. La démission est acceptée, elle devra être motivée par écrit.

Le CMJ fonctionne par des réunions de travail dans lesquelles les jeunes élus élaborent leurs projets. Elles ont lieu le mercredi dans l'après-midi en Mairie.

Les conseils municipaux des jeunes sont publics, sauf conditions particulières. Ils font l'objet d'une convocation par le Président adressée 15 jours avant la date fixée et précisant l'ordre du jour.

Le Maire ou son représentant dirige les débats, accorde la parole, peut mettre au vote certaines propositions.

Les délibérations sont alors prises à la majorité des membres présents en séance.

Le quorum devra être atteint, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.



Article 7 : Devoirs du jeune élu et conditions particulières de participation

Le jeune élu doit écouter et être écouté, respecter l'autre et ses différences d'idées.

Chacun doit pouvoir exprimer librement ses opinions.

Il doit être tolérant envers ses camarades du CMJ et les autres jeunes de la commune.

Chaque jeune élu s'engage à respecter une neutralité religieuse et politique.

Le jeune élu est soumis à une obligation de courtoisie et de politesse envers les autres conseillers et les adultes. Le jeune élu doit être ponctuel et assidu aux différentes réunions.

Article 8 : Budget

Un budget de fonctionnement est alloué au CMJ chaque année lors du vote du budget municipal, il permet de financer certains projets ou certains choix.

Article 9 : Rôles des différents acteurs du conseil Municipal des jeunes

le maire ou son représentant et l'élu municipal en charge du cmj :

ils président les conseils municipaux des jeunes où sont discutés les différents projets, représentent la Municipalité dans ses orientations et décisions politiques :

- Ils sont le lien entre les jeunes, le Maire et les autres élus.
- Ils accompagnent les projets des jeunes.
- Ils interviennent lors des réunions de travail en tant qu'élu.
- Ils apportent les moyens généraux.
- Ils font le lien avec tous les services municipaux.
- Ils gèrent la dimension administrative du CMJ.

Les jeunes conseillers :

- Ils participent à des réunions collectives, à des manifestations citoyennes.
- Ils prennent des décisions pour pouvoir proposer des projets aux élus.
- Ils déterminent les projets envisagés et en étudient la faisabilité.
- Ils rencontrent les élus et les professionnels en fonction de leurs projets.
- Ils rendent compte de leur travail auprès des autres jeunes de la ville.

Article 10 : Fonctionnement du CMJ

Les assemblées plénières

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra se réunir en assemblée plénière sur convocation.

Cependant, une réunion pourra être sollicitée si besoin pour l'avancement d'un projet défini. Cette assemblée aura pour but de faire le point sur les réflexions et/ou sur les actions en cours.

Elle sera composée : du Maire (ou de son représentant), des 19 conseillers municipaux jeunes et de l'équipe d'encadrement.

Les assemblées seront publiques, et chacune fera l'objet d'un compte rendu.

Les réunions de travail

Les réunions de travail ne sont pas publiques Elles ont pour mission de proposer et d'élaborer les projets qui seront discutés en assemblées plénières puis de travailler à la réalisation des projets validés.

C'est un travail collectif qui met en commun les recherches individuelles faites entre chaque commission par les jeunes élus.

Elles se réunissent 6 fois par an, elles sont animées par le coordinateur du CMJ. Des invités (élus ou partenaires potentiels) pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration du projet.

Un planning sera établi et sera communiqué à l'ensemble des parents ou tuteurs légaux des jeunes élus et devra être signé et retourné à la mairie.

Les absences

Les absences aux assemblées et aux commissions devront être excusées auprès du coordinateur. Dès la 3ème absence consécutive injustifiée d'un membre, le Conseil Municipal des Jeunes pourra demander son exclusion.

Toutes les assemblées et commissions auront lieu sur le temps extra-scolaire, en dehors des périodes de congés scolaires, dans les locaux municipaux ou au collège Jean-Claude Dauphin.

SIGNATURE DU JEUNE CONSEILLER
PRÉCÉDÉE DE LA MENTION (LU ET APPROUVÉ)